



Vol. 3. } COLLÈGE DE ST. HYACINTHE, P. Q., VENDREDI, 18 FÉVRIER 1876. } No. 11.

LE COLLEGIEN.

—*—*—

Se publie tous les quinze jours pendant l'année scolaire.

PRIX.

Pour dix mois, . . . (CANADA) . . . \$1 00.
 „ . . . (ÉTATS-UNIS) 1 25.

Toutes communications doivent être adressées au Gérant,
 JOSEPH MARCIL.

Collège de St. Hyacinthe.

PETITES NOTES SUR LE SYLLABUS.

IMMUNITÉS ECCLÉSIASTIQUES. (SUITE.)

Avec de pareils sentiments Constantin devait tout naturellement se croire *obligé* d'exempter par ses lois les ecclésiastiques de la juridiction de ses tribunaux laïques. Dieu a établi l'Eglise et lui a donné des ministres : ces ministres sont les pères et les magistrats de l'assemblée des fidèles ; ils sont en outre chargés de l'administration des choses saintes.

Or, est-il convenable que les pères soient jugés par leurs enfants, et les magistrats trainés devant les tribunaux de leurs subordonnés ? Pour être membres de la société civile, les fidèles, juges séculiers ou simples citoyens, n'en sont pas moins les ouailles, les disciples, les enfants, de ceux que l'Eglise, et par elle, Dieu ont élevés au sublime honneur de l'*Ordre* ecclésiastique, Dieu a donc voulu, par une raison de la plus haute convenance, que son Christ, en établissant le Souverain Pontife chef de son Eglise, donnât par là même à celui-ci le pouvoir de communiquer à ses coopérateurs le pri-

vilège de n'être point jugés par ceux dont ils sont établis les pasteurs, les magistrats, les supérieurs, les guides, les docteurs, les juges et les sauveurs.

On ne voit pas que Dieu ait dit : " Je veux que les personnes ecclésiastiques soient exemptés de la juridiction laïque ". Mais on voit 1o. qu'il a établi une société religieuse, hors de laquelle il n'y a point de salut ; 2o. que cette Eglise a pour but de conduire les hommes à la fin suprême, le salut, fin supérieure à toutes les autres fins ; 3o. qu'il a dû, par conséquent, donner à cette Eglise l'autorité nécessaire pour arriver au but assigné. Or, comme ce but, pour être atteint, exige que les peuples respectent les ministres sacrés, et qu'il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, que ce respect se maintienne dans les esprits quand les simples fidèles se voient établis *juges* de leurs pasteurs, il s'en suit que Dieu a dû vouloir, d'une volonté marquée par l'établissement de son Eglise, que les ministres sacrés ne fussent pas soumis à cette indignité, qui n'a d'ailleurs été vue dans les sociétés chrétiennes que depuis les mauvais jours où la Réforme protestante a enseigné qu'en matière de religion tous les hommes sont égaux et que le prêtre n'est tel que par l'élection populaire. Du coup, le respect pour l'Ordre sacerdotal était détruit ; cette première ruine devait nécessairement entraîner celle des *immunités* fondées uniquement sur le respect dû aux prêtres. Quand celui-ci n'est plus, par le droit divin, *chose sacrée, assumptus ex hominibus, vocatus à Deo*, il retombe dans le domaine des choses communes, profanes ; rien ne l'exempte plus de subir les jugement auxquels sont sou-

La ruine *des immunités* est donc une conséquence naturelle, rigoureuse, du principe protestant. Le Gallicanisme qui, au fond ne fait qu'appliquer ce principe aux relations de l'Église avec l'État, devait aboutir, moins radicalement et moins absolument peut-être, au même résultat que nous voyons malheureusement dans la plupart des législations modernes, lesquelles ne reconnaissent plus les *immunités personnelles*.

Dieu, en établissant son Église société indépendante, suprême, à laquelle la société civile doit s'estimer heureusement obligée de servir pour que les hommes arrivent à la fin de leur création, a donc en quelque sorte, posé le principe des immunités personnelles. Mais il a laissé à son Église l'autorité et le soin de l'appliquer selon les exigences des temps. De là, il suit qu'on peut dire que ces immunités ont leur origine immédiate dans les dispositions prises par la puissance ecclésiastique, *canonicis sanctionibus* : dispositions qui tantôt acceptaient les privilèges concédés par le Pouvoir civil, et tantôt en créaient de son chef lesquels étaient à leur tour reçus dans la législation des États chrétiens. Ainsi se formait, découlant du droit divin comme de sa source éloignée, et de la volonté de l'Église passant dans la législation civile, ce droit chrétien qui savait respecter l'Église, ses institutions et ses ministres, comme quelque chose de sacré, élevé par là même au dessus des règles communes, jugé par les supérieurs ecclésiastiques, sans que l'État lui-même eût à souffrir de droit ; car, l'expérience a toujours prouvé que le Pouvoir civil est d'autant plus fort, que les principes religieux sont plus en honneur. Ainsi s'expliquent aussi les variations que le droit en matière d'immunités personnelles a subies avec le temps. Ayant été fondé pour le bien spirituel des hommes, l'Église a jugé que les circonstances ne permettent pas toujours qu'il soit mis en vigueur. Alors, patiente même avec ses enfants rebelles, nous le voyons quelquefois accepter ou tolérer un état de choses qu'elle déplore, mais qu'elle souffre cependant pour éviter de plus grands malheurs. On voit aussi, par les développements donnés à cette question, la raison pour laquelle le Souverain Pontife a condamné la

“ Proposition XXXIème du Syllabus,”
laquelle disait que : “ le for ecclésiastique pour

les causes temporelles des choses, soit au civil, soit au criminel, doit être complètement supprimé, même sans l'avis et contre les réclamations du Siège apostolique.”

Évidemment, si ces immunités doivent leur origine à ce que le Concile de Trente appelle “ *Dei ordinatione et cononicis sanctionibus*,” le pouvoir civil doit tenir compte de l'Église et ne pas abolir les tribunaux ecclésiastiques pour les causes temporelles sans le secours du St. Siège. Traîner les clercs devant les tribunaux laïques, sans le consentement de l'Église, c'est attenter à ses droits. Dans certains pays, il y a eu entente tacite ou expresse entre les deux Pouvoirs. Généralement l'État a procédé d'une manière violente et arbitraire : la haine et la rage de nivellement ont produit leurs effets désastreux. Dans les républiques du Sud, les Francs-Maçons, maîtres du terrain, ont aboli tous les privilèges *d'exemption* en faveur du clergé. Chez eux, c'est moins par principe que par une haine satanique. Quand même on admettrait que les “immunités personnelles du clergé sont dues uniquement aux concessions du pouvoir civil”, il ne s'en suivait pas que celui-ci pût, *sans recourir à l'avis et contre les réclamations du siège Apostolique*, les supprimer complètement ou en partie, comme le dit cette proposition XXXI, digne en tous points d'avoir été écrite par le théologien des francs-maçons, c-à-d des hommes qui ne reconnaissent pas d'autres droits que celui de faire la guerre à la société religieuse et civile.

En effet, le Pouvoir civil aurait, dans cette hypothèse, tout simplement fait *un don* à l'Église ; don accepté par elle, devenue par conséquent sa propriété, et sanctionné par l'usage d'une longue suite de siècles. Or, le contrat de donation, une fois conclu, est ferme. Le donateur n'a plus droit à sa chose : le donataire y a un droit strict. Il faudrait donc, au moins, une entente entre le donateur et le donataire. C'est ce qui n'a pas eu lieu, en général. Cette proposition, outre qu'elle repose sur de faux principes en matière d'immunité, est donc aussi violemment contraire aux plus élémentaires notions de justice et de bon sens

Sans doute l'Église sait faire la part des circonstances et consent facilement à des conventions ou concordats quelquefois bien onéreux

pour elle, mais où elle espère trouver les moyens d'empêcher de grands malheurs et de pourvoir aux nécessités des temps présents. Ce qu'il importe de remarquer, c'est que, dans les pays où l'Eglise n'a pas suspendu l'exercice de ses droits et ne réclame pas le pouvoir de *juger elle-même toutes les fautes*, en matière civile ou criminelle, commises par ses ministres, il y a une sentence d'excommunication portée contre ceux qui feraient traîner les ecclésiastiques devant les tribunaux civils. Tel est le droit, clairement exprimé dans la constitution, *ad apostolicæ Sedis*. Quant à dire dans quels pays l'Eglise est censée ne pas vouloir que son droit soit en force, dans quel pays les censures cessent de frapper ceux "qui empêchent ainsi l'exercice de la juridiction ecclésiastique," c'est là une question *pratique*, trop délicate pour que nous entreprenions ici de la décider. Nous croyons savoir, cependant, que grâce aux sages directions données par nos Evêques et conformément à la volonté du Saint-Siège, nos guides spirituels sont en mesure d'éclairer leurs ouailles sur le chemin qu'ils auront à suivre dans la *pratique* de ces questions délicates.

Il faut bien avouer que nous en sommes ici presque au même point qu'en France, relativement aux immunités. Nous pourrions nous appliquer ce qu'un judicieux canoniste français disait naguères : "bornons ici ces développements à propos des immunités du clergé, qui ont été successivement limitées et restreintes parmi nous, comme chez la plupart des autres peuples, au point qu'il reste à peine quelques vestiges de l'ancienne discipline. Les gens d'Eglise paient les impôts, ils sont cités devant les tribunaux civils pour y subir leurs procès en matière soit civile soit criminelle, ils sont punis comme les citoyens.... Si l'on excepte le service militaire et les charges publiques, ils ne sont exemptés de rien : les seules immunités qui restent sont celles que *le droit divin* a constituées immédiatement. Toutefois, le droit inhérent à l'Eglise lui reste ; et ce droit elle peut toujours l'exercer selon que sa sagesse et les besoins ou les circonstances le lui conseilleront." (Prælectiones Juris Canonici, t. II, Habitæ in Seminario Sancti Sulpitii.)

[à continuer.]

NOCES D'OR

DE

Monseigneur Charbonnel.

Nous reproduisons avec plaisir, l'extrait suivant d'un article publié le 15 janvier dernier, dans la *Semaine Catholique de Lyon* à l'occasion des noces d'or de Mgr. Charbonnel, ancien évêque de Toronto.

Ce digne prélat a un titre particulier à la reconnaissance des élèves de cette maison, pour avoir permis à Mr. Ouellette, alors son sujet, de consacrer sa vie à l'éducation de la jeunesse. Nous sommes heureux d'apprendre que cet évêque est encore capable de continuer, malgré son grand âge, ses travaux apostoliques.

"Lundi le 3 janvier, dans la chapelle des P.P. Capucins de Fourvière, à sept heures du matin, Mgr. de Charbonnel, archevêque de Sozopolis, *in partibus infidelium*, montait au saint autel, au milieu de ses Frères religieux et d'une nombreuse assistance. C'était le cinquantième anniversaire de son sacerdoce, le vingt-cinquième de son épiscopat et le quinzième de sa profession religieuse dans l'ordre des religieux Capucins.

Après le saint Evangile, le R. P. Théodore, gardien du couvent, prit la parole, et s'adressant à Monseigneur, il commença par ce texte : *Tu es sacerdos in æternum*, puis il raconta la vie de prêtre, d'évêque de religieux, de Monseigneur. Il fit ressortir, avec cette émotion et ce cœur de missionnaire, ce qu'il y avait de touchant dans cette attention de Pie IX, qui avait voulu consacrer de ses mains Mgr. de Charbonnel, ce qu'il y avait d'heureux présage dans cette antique devise de la famille des Charbonnel : *in corde decus et honor*. Il termina en félicitant l'Ordre de Saint-François de compter au nombre de ses enfants ce pontife dont l'humilité n'avait pu s'accommoder des honneurs de l'épiscopat, mais dont le courage apostolique voulait se dépenser jusqu'à la fin au service de l'Eglise, dans la profession religieuse.

Le soir à cinq heures, avant la bénédiction du saint Sacrement, Monseigneur, dans un discours tout à la fois simple et sublime, passa en revue les devoirs du prêtre : *Oportet sacerdotem offerre.. Cum quanta munditia*. François d'Assises ne voulut jamais consentir aux désirs du Sou-

verain Pontife et se laisser imposer le sacerdoce, et moi, depuis cinquante ans, j'offre la victime du salut ! St. Vincent de Paul osait dire qu'il était un insensé le jour où il assumait la responsabilité du ministère sacerdotal : *Oportet sacerdotem præesse*. Le prêtre doit marcher à la tête par l'exemple de sa vie, de ses vertus de son dévouement. *Oportet sacerdotem benedicere*. Il doit attirer les bénédictions de Dieu. *Oportet sacerdotem prædicare*. Seigneur, quels exemples ai-je donnés ? quelles bénédictions ai-je attirées sur les fidèles ? *Oportet sacerdotem baptizare*. Le baptême et la pénitence, entre tous les trésors, sont les plus précieux. Voilà les cinq talents que Dieu m'a confiés comme prêtre : *Domine quique talenta tradidisti mihi : Offerre, præesse, benedicere, prædicare, baptizare*, pourrais-je répondre. *Ecce alia quinque superlucratum sum*.

Et comme évêque : *Oportet episcopum judicare, interpretare*. Ici le saint évêque avec une émotion qui faisait couler les larmes, avouait qu'il ne jugea jamais, préférant s'entourer des lumières d'autrui. Et lorsqu'il lui arriva plusieurs fois d'essayer des refus de la cour romaine, il se mettait à genoux et baisait le texte du refus. Il est difficile d'exprimer l'effet produit sur l'auditoire par ces épanchements d'une grande âme conjurant ses auditeurs d'implorer en sa faveur la divine miséricorde.

Dans la journée, Monseigneur reçut un télégramme du Vatican, avec les bénédictions et félicitations de Pie IX. La fête fut donc complète, et aucun de ceux qui en furent les heureux témoins n'en perdra jamais le souvenir."

L'HON. JUGE RAINVILLE

Nous apprenons avec un vif plaisir et un légitime orgueil la nomination à la magistrature de H. F. Rainville, ancien élève de St. Hyacinthe, l'Hon. Juge n'est âgé que de 36 ans. Au rapport de nos Directeurs et de nos Professeurs Mr. Rainville comme élève de ce Séminaire, a toujours montré un grand amour du travail, un esprit de soumission à la règle et de respect envers ses Supérieurs ; ces belles qualités se sont manifestées avec encore plus d'éclat pendant son cours de droit à l'Université Laval.

Il n'est donc pas étonnant qu'avec les talents qui le distinguaient Mr. Rainville se soit acquis rapidement, comme avocat, une réputation de légiste qui faisait rechercher son opinion de ses jeunes confrères.

Il nous est aussi extrêmement agréable de savoir que Mr. Rainville a bien voulu assurer nos Directeurs de son dévouement et de son attachement à cette maison, en même temps qu'il les prie de compter qu'il tiendra dans sa nouvelle carrière à être toujours digne du Collège de St. Hyacinthe, et à mettre en pratique les sages enseignements qu'il y a puisés.

Nos félicitations et nos vœux à l'Hon. H. F. Rainville.

Mr. de Laurentie.

La France vient de perdre un de ses écrivains distingués et de ses plus honorables citoyens, Mr. Paul Sébastien Laurentie. Il était né le 21 Janvier 1793, jour même de la mort de Louis XVI. Ce souvenir rattaché à celui de sa naissance a pu contribuer à exciter en lui cette horreur de l'esprit impie et révolutionnaire dont il a été constamment l'adversaire si déclaré, et a animé son zèle à défendre les principes religieux comme sauvegarde de l'ordre intellectuel et social.

Depuis longtemps ses livres étaient lus dans cette maison.

Dès 1828, son ouvrage sur *l'éloquence politique chez les anciens*, servait au Professeur de Rhétorique d'abord. Le cours de Littérature est pénétré des idées de son traité de l'étude et de l'enseignement des Belles-Lettres. On a aussi mis à profit dans cette institution son *introduction à la Philosophie*, son *Histoire de France*, et plus tard son *Histoire de l'empire Romain*.

Mr. Laurentie avait embrassé depuis nombre d'années la carrière du Journalisme. Il était le rédacteur en chef de l'Union, le principal organe du parti légitimiste. Sa polémique, toujours pleine de modération dans la forme, était empruntée à la sphère des idées les plus élevées. Dans ses divers ouvrages il écrivait avec le calme d'une persuasion propre à s'imposer aux autres. Son style est généralement sobre d'images, mais d'une grande élégance, d'une remarquable justesse d'expression, et quand le sujet le reclame pleine d'énergie. Les nombreuses et importantes œuvres en ont fait un publiciste des plus distingués de notre époque, et un des athlètes qui ont le mieux servi la cause de la religion et des principes propres à assurer la prospérité sociale.

En 1843, celui qui écrit ces lignes, a eu l'honneur de voir Mr. Laurentie chez lui. Il y rencontra Mr. Hurter, le célèbre auteur de la vie d'Innocent III et de l'histoire des institutions du St. Siège au Moyen-Age. On sent avec quel intérêt il écouta la conversation entre ces deux hommes si remarquablement distingués. M. Laurentie lui donna une attention pleine de bienveillance, malgré la présence de son illustre visiteur, et il lui fit présent de l'un de ses ouvrages sur lequel il écrivit quelques mots.

C'est pour acquitter sa reconnaissance, qu'il rend dans le Collégien ce faible hommage à la mémoire de l'écrivain, dont la religion, la société et les lettres ont à déplorer la perte.

NÉCROLOGIE.

Mr. J. O. Archambeault, curé de St. Timothé, est décédé mercredi dernier, à l'âge de 70 ans. Nous devons à un titre spécial rendre hommage à sa mémoire. Il a été un des élèves de cette maison et il est devenu un de ses bienfaiteurs.

Mr. Archambeault est né à St. Antoine, Rivière Chambly. Il appartenait à une famille des plus respectables de cette paroisse. Il était âgé d'environ 16 ans quand il commença son cours d'études dans lequel il eut pour compagnons de classe Mgr. J. Larocque, ancien évêque de St. Hyacinthe, Mr. Marchessault, curé de St. Aimé et Mr. Louis Giard, du département de l'instruction publique. Mr. le Supérieur actuel du Séminaire fut son professeur de rhétorique. Son esprit réfléchi et judicieux, et un travail assidu en firent un des forts élèves de sa classe. Sa conduite a été sous tous les rapports digne des plus grands éloges. Il a été un modèle accompli pour ses confrères qui avaient pour lui une estime portée jusqu'au respect. Il a terminé ses études en 1829. Il fut employé quelque temps dans cette institution comme professeur.

Ordonné prêtre en 1832, Mr. Archambeault fut vicaire à Vandreuil d'abord, puis à Longueuil, en 1838, il fut nommé à la cure de St. Timothé qu'il a desservi pendant 38 ans. Il était un des prêtres les plus vénérés du clergé canadien par la gravité de son caractère, sa piété édifiante, son exactitude à remplir ses devoirs, et son zèle pour la gloire de Dieu et des âmes. La paroisse de St. Timothé lui doit ses divers établissements religieux. C'est grâce à son dévouement actif et à ses généreuses contributions qu'elle possède une magnifique église, un très beau couvent, et une maison de Frères pour l'éducation des jeunes gens.

Mr. Archambeault a toujours été animé du désir de favoriser l'éducation. Il a fait instruire un certain nombre de membres de sa famille dont quelques uns ont embrassé l'état ecclésiastique, et les autres occupent des positions honorables dans la société. Plusieurs de ses nièces, à l'éducation desquelles il a contribué, sont religieuses dans diverses communautés.

Le Curé de St. Timothé a entretenu pendant quelque temps la pensée de fonder un Collège dans sa paroisse; il voulait en confier la direction au Séminaire de St. Hyacinthe; des ouvertures qu'il fit à ce sujet furent prises en délibération; un obstacle est survenu, qui a empêché la réalisation de ce projet, peut être d'ailleurs inopportun, mais qui montre l'intérêt que ce digne prêtre portait à l'éducation.

Quand en 1847, M. Desaulniers, poussé par ce zèle si intelligent dont il était animé pour cette maison, s'adressa à divers membres du clergé pour faire, au moyen de leur libéralité, une fondation qui assurât l'avenir du Séminaire. Mr. Archambeault se rendit sans hésiter à ses sollicitations. Ce n'est que dans un certain nombre d'années que cette institution jouira de la donation qu'il a faite en sa faveur. Déjà pourtant le Séminaire reçoit une somme annuelle de cent piastres qui doit être appliquée à la pension de quelques élèves.

Suivant l'engagement contracté en faveur de ceux qui par leur libéralité insigne portent le titre de ses fondateurs, le Séminaire a fait prendre un portrait en peinture de Mr. Archambeault, lequel orne son salon, et mercredi le 23 courant, à 9 heures, un service solennel sera chanté pour le repos de son âme, dans la chapelle de cette institution.

RÉCEPTION DES CONGRÉGANISTES.

C'est toujours avec un sentiment indicible de joie et de bonheur que les élèves de cette maison, et en particulier les membres de la Congrégation de Marie voient arriver le jour solennel où ils doivent recevoir dans leurs rangs leurs confrères jugés dignes de participer aux grâces abondantes que Dieu se plaît à verser sur ceux qui honorent sa très-sainte Mère, et à renouveler eux-mêmes devant l'auguste reine du Ciel l'hommage de leur amour et de leur tendresse. C'est dimanche dernier, fête de la Purification, qu'a eu lieu la cérémonie de la réception des nouveaux congréganistes. Par une faveur toute spéciale, Mgr. de St. Hyacinthe avait bien voulu rehausser de sa présence l'éclat de cette belle solennité. Mr. le Supérieur, avec l'éloquence et le talent qu'on lui connaît, prononça un magnifique sermon. Aussitôt après eut lieu la réception.

Les nouveaux congréganistes au nombre de dix-sept vinrent recevoir des mains de l'évêque, leurs nouveaux insignes, et déposer aux pieds de Marie l'hommage de leur respect et leurs promesses de lui être à jamais fidèles. L'acte de consécration fut lu par Mr. Georges Lavallée. Ce fut un spectacle ravissant lorsque la chapelle nous apparut tout-à-coup éblouissante de lumières et de parures. Des centaines de luminaires aux couleurs riches et variées, entouraient la statue de la Vierge et présentaient le plus magnifique coup-d'œil qu'on puisse imaginer. Au dire de connaisseurs, jamais parure n'a offert un plus saisissant aspect. Nous devons nos plus sincères remerciements aux messieurs qui se sont imposés tant de peine pour que les décorations répondissent à la solennité de la circonstance et qui ont réussi de manière à mériter les plus grands éloges. N'oublions pas de mentionner que les Musiciens et les Chantres se sont admirablement bien acquittés de leur partie. À eux aussi, nous offrons nos plus sincères remerciements.

ACADÉMIE.— A une assemblée des membres de cette société, tenue le 20 Janvier dernier, les M. M. dont les noms suivent ont été élus aux différentes charges :

Prés., A. Beaudry. 1er. Ass., H. Nadeau. 2d., H. Ste. Marie. Sec., L. Lussier. Ass.-Sec. Jos. Boivin.

LISTES.— 14 Février. Rhét., N. Leboeuf. B. L., C. Richard. Vers., A. Lefebvre. Méth., N. Valin. Synt., 1re. Div., A. Bernard. 2de. Div., A. Lacroix. Elém., 1re. Div., A. Cadotte. 2de., Jos. Coté.

(N. B.) Faute d'espace, nous sommes forcés de remettre à plus tard plusieurs articles préparés pour ce No. ci.

UNE CONVERSION.

Une dame veuve, très-pieuse, recevait souvent la visite d'un ancien officier, ami de son mari. Le vieux militaire n'avait guère de religion, il avait depuis bien longtemps abandonné la pratique de ses devoirs religieux. Un jour, il avait demandé à cette dame si elle n'avait pas de commissions pour Paris, où il devait se rendre pour affaire.

J'en ai une, en effet, répondit-elle, elle n'est ni longue ni bien difficile. — Fût-elle longue et difficile, répondit l'officier, je me ferai un plaisir de la faire pour vous être agréable. En arrivant à Paris, veuillez vous rendre à l'Eglise de Notre Dame-des-Victoires et y réciter cinq *Ave Maria* à mon intention. Le général n'osa pas, par politesse, refuser ce qu'on lui demandait, trouvant cependant très-étrange la demande de cette dame. Il arrive à Paris, et, pour en finir aussitôt de cette singulière commission, il prend le chemin de l'église indiquée, y entre et s'avance jusqu'à la hauteur de l'autel consacré par tant de merveilles. Il se met à genoux, non sans avoir auparavant jeté un coup d'œil autour de lui pour s'assurer que personne de sa connaissance ne le voit. Mais lorsqu'il veut commencer la prière dont on l'a chargé, voilà qu'un trouble indéfinissable s'empare de lui; il balbutie les premiers mots, s'interrompt, reprend, s'arrête encore et succombe à une émotion qu'il lui est impossible de maîtriser. Il veut sortir de l'Eglise, se disant qu'il reviendra un autre jour; mais une main invisible le retient. Tout à coup un prêtre passe près de lui, et remarquant son trouble, lui demande ce qu'il a. — Je n'en sais vraiment rien, monsieur le curé. — Il lui raconte naïvement la commission dont il a été chargé. Le prêtre a tout deviné, et, prenant affectueusement la main de son interlocuteur, il lui dit: Marie, la mère des pécheurs, veut vous compter au nombre de ses enfants. Mon cher ami, ne résistez pas plus longtemps à la grâce et commencez une bonne confession. — Y pensez vous, monsieur le curé? mais il y a bien cinquante ans que je ne me suis pas confessé. — Asseyez vous à côté de moi, et causons un peu. Le vieux militaire se mit à raconter sa vie; le curé l'interrogeait adroitement et bientôt l'interrompant, il lui dit: Mettez-vous à genoux, je vais vous donner l'absolution après que vous aurez fait un acte de contrition. — Et la confession, monsieur le curé? Vous venez de la faire sans vous en douter. Le vieux militaire se prosterna devant le prêtre qui lui donna la sainte absolution et le renvoya tout transformé réciter ses *Ave Maria* devant l'autel.

Le brave officier termina le plus tôt possible les affaires qui l'avaient amené à Paris. De retour dans son pays, il raconta à la pieuse dame toutes les circonstances que nous venons de rapporter et l'autorisa à divulguer l'aventure pour faire connaître la puissance de l'*Ave Maria*.

BAZAR! BAZAR!!

(POUR LES PAUVRES.)

Nous prions nos jeunes amis lecteurs de ne pas oublier que c'est lundi, le 28 courant, que s'ouvre à l'Hotel-Dieu de cette ville, le GRAND BAZAR annuel en faveur des pauvres.

Mr. le Président du "Comité des Jeux."

Depuis longtemps je maudissais les temps *durs* qui me privaient du plaisir de contribuer convenablement pour la construction de l'Estrade; mais votre génie inventif m'a tiré d'embarras. Je profite donc de la remise de cinq par cent que vous faites à ceux qui paient comptant. Sous ce pli veuillez trouver une offrande que je pourrais comparer à l'*écobole de la veuve*, surtout à cause du grand cœur avec lequel je vous l'envoie.

Avec considération,

Votre tout dévoué

Jean-Baptiste.

—O-O—

RÉPONSE

A la CHARADE du No.10 du "COLLEGIEN"

GAZON.

CETTE REPONSE nous a été communiquée par Rev. G. C. de St. Albans, Mr. T. A. B., de St. Jean, P. Q., et un ami de St. PIE. Nous serons aussi heureux d'enregistrer leurs réponses à l'énigme et au logogriphe suivants:

Un ami de notre feuille nous écrit: Tout est intéressant dans votre charmant petit Journal, les Rebus et Charades comme tout le reste. Me permettriez-vous de vous faire travailler sur le Logogriphe suivant?

- "Oh le plaisant animal! comment se peut-il faire
- "Qu'en lui coupant la queue il devienne sa mère?
- "Entier, nous le mangeons: mais, ô prodige étrange!
- "Quand il n'est qu'à moitié le malheureux nous mange.

ENIGME.

Sous un seul nom je suis d'une triple nature
Végétal, j'ai la grâce, et je parle d'espoir;
Et pourtant, tel qu'au front qu'épargne la souillure,
Eelos dès le matin, je ne suis plus le soir.
— Minéral, plus solide et par fois éclatant,
J'orne une élégante parure;
Sans-moi que deviendrait l'essentiel vêtement
Qui ne voile pas la figure
— Et j'appartiens enfin à ce règne animal
Dont, noble ami lecteur, toi-même fais partie;
Je n'en suis, il est vrai, qu'un produit anormal;
Le superflu, crois-moi, nuit souvent dans la vie!

—O-O—

EXTRAITS DU JOURNAL DE M. DESAULNIERS.

(suite.)

30 Décembre. — Aujourd'hui nous sommes retournés dans la capitale de la Grèce, qui mérite bien ce titre et par sa population et par ses édifices, autant que par ses antiquités. Ces antiquités de la ville d'Athènes surpassent de beaucoup tout ce que nous avons vu ailleurs; Thèbes, Corinthe, Argos, Sparte ne possèdent plus rien des monuments qui les ornaient autrefois. L'Acropole d'Athènes offre assez de ruines pour nous faire comprendre qu'ici se trouvait le centre des lumières et des arts.

Nous avons trouvé les Grecs très-empressés de voir les étrangers qui les visitent, très-hospitaliers et toujours prêts à accepter ce qu'on leur offre: ils sont pauvres et mal logés, et n'ayant qu'une seule maison, dont la moitié est occupée par

les animaux domestiques, et dont la seule garantie contre le froid de l'hiver consiste en des volets mal fermés. Ils paraissent connaître leurs grands hommes d'autrefois bien mieux que du temps de Chateaubriand, s'il faut en croire ce que dit cet auteur dans son *Itinéraire*. Aujourd'hui ils connaissent certainement les plus célèbres de leur antique histoire...

31 Décembre. Aujourd'hui nous nous reposons des fatigues de notre voyage ; nous devons rester ici jusqu'au 7 Janvier, en attendant le bateau français qui doit nous conduire à Constantinople. Nous aimons à reporter notre pensée à notre patrie : la circonstance de la fin d'une année est bien propre à nous donner d'agréables souvenirs. Que nous aimerions à nous retrouver au milieu de nos parents et amis ! Mais, hélas ! nous en sommes bien loin. Aujourd'hui, dans beaucoup de cercles, on parle et on s'informe de nous, et personne ne peut dire où nous sommes. Comme ce lieu nous aide à méditer sur la rapidité du temps qui emporte tout dans son cours ! Ville de Péricle's, qu'es-tu devenue ? où sont tes monuments, tes places publiques, tes temples si vantés ? Où sont tes anciens habitants, tes orateurs, tes philosophes, tes Démosthènes, tes Eschine, tes Platon, tes Socrate, tes Diogène ? Le temps a tout effacé : tes palais sont renversés ; à peine découvre-t-on quelques débris de tes places publiques, de tes temples, des colonnes renversées, des frises richement sculptées, etc, annoncent que tu fus autrefois. Mais tes hommes n'y sont plus ; ils sont réduits en poussière et mêlés à la poussière de tes campagnes. Qu'est-ce que l'homme, pour qu'il passe ainsi sur la terre sans laisser plus de traces que le vaisseau qui vogue sur l'Océan ? Je passerai de même ; encore quelques années, et moi, obscur voyageur aux champs de Miltiade, de Léonidas, d'Epaminondas, j'aurai mêlé ma poussière à celle de toutes ces gloires de l'humanité. Voilà ce que j'aurai de commun avec ces grands hommes dont la renommée nous détache de notre patrie, pour avoir le bonheur de fouler la terre de leur sommeil éternel.

Oh ! je les vois, les Elèves du Séminaire ; ils entourent de leur respect le Supérieur de notre Maison ; que je voudrais être avec eux ! Oh ! qu'ils sont heureux ! et moi, je suis ici seul, n'ayant qu'un ami à mes côtés, le seul qui puisse me rappeler ce pays où il y a tant de cœurs qui me sont chers ; croyez-le, il en coûte de voyager au loin et pour si longtemps.

Climat de la Grèce—Pendant notre excursion, il a fait assez chaud depuis le 3 Décembre au 18 ; mais plus tard nous étions exposés au froid le matin et le soir, et à la pluie pendant le jour. Après le 12 Décembre, ce n'est plus la bonne saison pour voyager en Grèce, surtout sur les montagnes où l'on est exposé à se trouver au milieu des nuages, comme cela nous est arrivé sur le penchant du Parnasse et sur les montagnes qui séparent Sparte de Tripolitza et d'Astros.

Aspect du pays — Les montagnes de l'Attique sont arides, et on n'y voit aucun arbre sur les penchans qui sont du côté d'Athènes : les plaines sont ordinairement mieux fournies de plantations. Nous voyons beaucoup d'arbrisseaux odoriférants sur les côtes N. et E. du Pentélique. Les plaines de Marathon, de Thèbes et de Chéronée sont dépourvues d'arbres ; on en voit beaucoup sur la plaine de Scalessi et à l'entrée de celle de Tanagra.

Celle de Salona est ornée d'un grand nombre d'oliviers et de lauriers-roses, ainsi que de platanes magnifiques. Dans la Corinthie, on remarque la même stérilité,

ainsi que dans la belle plaine d'Argos. Mais laissant Tripolitza et allant vers Sparte, on voit, par une végétation plus riche, que l'on descend vers le niveau de la mer ; les montagnes que l'on traverse sans cesse dans cette partie, se couvrent de plus en plus de verdure et d'arbres de hautes futaies.

Les rivières sont presque toujours desséchées en été, mais en hiver elles roulent des eaux profondes et ressemblent à des torrents.

Les Grecs aiment la vie pastorale ; ils mènent des troupeaux de chèvres et de moutons brouter l'herbe dans ces plaines et jusque sur la cime des montagnes — Les Grecs sont en général de beaux hommes, à l'œil noir, au sourcil abondant, au nez bien proportionné, à l'air intelligent ; ils sont parleurs et expressifs dans leurs manières. Quand ils veulent recevoir un étranger, ils suivent la manière des Turcs, en offrant le café et le chibouque. Les dames et demoiselles de la maison se présentent devant les étrangers et cherchent à leur tenir compagnie.

Les Grecs cultivent la vigne et les oliviers ; le défaut des vins de Grèce vient de ce qu'ils y mettent trop de pommes de pin pour les faire fermenter ; cela leur donne un goût amer, qui fit faire la grimace à Mr. de Chateaubriand à la table de Mr. Fauvel. Les Grecs n'ont pas de table et ne se servent pas de fourchette pour manger ; ils n'ont pas de chaise pour s'asseoir ; ils se mettent par terre, à la manière orientale. Le Monsieur de Sparte qui mangeait avec nous trouvait bien incommode pour lui l'usage de la fourchette, qu'il ne savait comment tenir. En général, les Grecs sont bons et polis pour les étrangers, tout en cherchant à tirer leur argent. Les chiens gardent fidelement les troupeaux ; lorsqu'on passe près d'eux, ils ne cessent pas d'aboyer, même les chiens de Sparte que quelques-uns ont dits muets. Les coqs sont nombreux, et chantent très-fort et très-longtemps.

1853 — 3 Janvier. Nous avons visité aujourd'hui l'université d'Athènes. Sa bibliothèque contient 70,000 volumes dont la plupart ont été donnés par les gouvernements et les universités ; elle est riche en livres d'histoire, de médecine, de jurisprudence et de sciences naturelles. Le cabinet de Physique et de Chimie était fermé, vu l'absence du professeur qui est à Paris ; j'ai pris cela pour une excuse : on ne voulait pas montrer cette partie qu'on a dite être faible, à un professeur de Physique de l'Amérique. Le nombre des professeurs est de 36 ; on y enseigne les sciences, la loi, la médecine et la théologie. Les Messieurs qui sont à la tête de l'université, sont polis pour les étrangers, et un peu empressés de faire connaître leur besoin de recevoir des présents ; ce qui est bien excusable pour une institution appartenant à un pays si pauvre.— Quel changement pour cette ville qui autrefois répandait ses lumières sur tout le monde civilisé, et qui aujourd'hui est réduite à courir les autres pays pour former les professeurs de son université ! Que diraient Platon et Aristote, s'ils revenaient dans leur patrie ?—Cependant on voit dans la bibliothèque, sur des planchettes réservées à cet effet, l'ensemble de tous les ouvrages grecs, Platon, Aristote, Démosthènes, Euripide, et les autres en grand nombre. On voit aussi les ouvrages historiques et géographiques écrits depuis sur la Grèce ancienne et moderne ; de sorte qu'avec du temps et l'usage de cette bibliothèque on pourrait connaître bien à fond ce qui concerne ce pays si intéressant.

(à continuer.)



SEMINAIRE DE ST. HYACINTHE P.Q.

Le cours d'études suivi dans cette institution se fait en huit années. Il comprend l'enseignement des langues Française, Anglaise, Latine et Grecque, l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire, les Belles-Lettres, la Rhétorique, la Philosophie, la Physique, la Chimie, les Mathématiques, &.

Tout élève doit porter habituellement le costume de la maison, consistant en une redingote bleue avec une nervure blanche, connue sous le nom de *capot d'écolier*; il faut strictement aussi une ceinture bleue et une casquette de drap.

Conditions.

- | | |
|----------------------------------------------------------------------|----------|
| 10.— Le Prix de la pension et de l'enseignement est de | \$80.00. |
| 20.— Le prix pour les demi-pensionnaires est de | 50.00. |
| 30.— Pour ceux qui prennent leurs repas en dehors du Collège | 30.00. |
| 40.— Pour les externes. | 16.00. |
| 50.— Musique instrumentale | 20.00. |
| 60.— Lit & Lavage, | 24.00. |

Les prix mentionnés dans les trois premiers articles précédents comprennent les frais du médecin et sont payables : la moitié en entrant et l'autre au 1er. Février.

AVIS *

Est par le présent donné qu'une réduction de 5 pour cent sera accordée à tous ceux qui paieront leur souscription pour l'*Estrade* le, ou avant le 1er. Mars prochain.

Par ordre du "Comite des Jeux."

EUGÈNE DROLET

ou
L'ÉCOLIER MODÈLE.

(BROCHURE DE 80 PAGES in 12.)

Nous avons encore en main un certain nombre d'exemplaires de cette intéressante et édifiante brochure dont nous pouvons disposer à raison de 10 centins l'exemplaire.

PAYAN & CARON.

* * * MAGASIN POPULAIRE. * * *

M. M. PAYAN & CARON, Tout en remerciant leurs nombreuses pratiques de l'encouragement qu'ils ont reçu, prennent la liberté d'annoncer qu'ils ont toujours en mains, comme par le passé, un assortiment des plus variés et des plus considérables de marchandises de goût.

Tous s'accordent à reconnaître que par la supériorité de ses marchandises et la modicité de ses prix, la maison Payan & Caron est une des plus recommandables de la localité.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLlicitÉE!

PAYAN & CARON.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE.

DU

"COLLEGIEN."

IMPRESSIONS!

PRIÈRES,

PROGRAMMES, ETIQUETTES,

CARTES DE VISITES, CARTES D'AFFAIRES,

TÊTES DE COMPTES, BLANCS DE REÇUS,

GRAVURE DU COLLÈGE,

IMPRIMÉE SUR PAPIER A LETTRES & ENVELOPPES.

Le tout exécuté avec *propreté* et *punctualité*, et à des *prix très réduits*.

J. Marcil, Gérant.